

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Administration louviéroise rouvre ses portes ce lundi 18 mai, mais uniquement sur rendez-vous

Dès ce lundi 18 mai, l'Administration communale rouvrira progressivement ses portes, mais avec des conditions d'accès permettant de limiter la propagation du Covid-19.

Les démarches administratives pourront être réalisées **uniquement sur rendez-vous** à la Cité Administrative ou dans l'une des quatre Antennes, situées à Haine-Saint-Pierre, Houdeng-Goegnies, Saint-Vaast et Strépy-Bracquegnies.

Les rendez-vous se tiendront **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h**, et **jusque 18h les mardis et jeudis**. La prise de rendez-vous se fera via l'**E-Guichet** (<https://www.lalouviere.guichet-citoyen.be>) ou par téléphone au **064 277 811**.

Les rendez-vous seront **individuels**, ce qui signifie que seule une personne par demande et par guichet sera autorisée. Exception faite des personnes mineures qui nécessitent d'être accompagnées.

Néanmoins, pour éviter un engorgement des services, les citoyens seront vivement encouragés à recourir à l'**E-Guichet** (<https://www.lalouviere.guichet-citoyen.be>). De nombreux documents administratifs peuvent y être obtenus.

Toutes les démarches **ne feront pas l'objet de rendez-vous** :

- Les changements d'adresse se feront uniquement via l'**E-Guichet**, par mail à **dcitoyennete@lalouviere.be** ou par téléphone au **064 277 811**.
- Les demandes de compositions de ménage, certificats de domicile, certificats de vie, autorisations parentales, extraits de casier judiciaire, extraits d'acte civil se feront uniquement via l'**E-Guichet**, par mail à **dcitoyennete@lalouviere.be** ou par téléphone au **064 277 811**. Les documents seront envoyés par voie postale ou électronique.
- Les déclarations de naissance se feront uniquement par mail à **dcitoyennete@lalouviere.be**.
- Les réservations de date de mariage se feront uniquement par mail à **dcitoyennete@lalouviere.be** et les déclarations sur rendez-vous.

Au sein des locaux de l'Administration, le **respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale** sera de mise, le **paiement électronique préconisé** et le **port du masque obligatoire**.

Le service communication